

République Algérienne Démocratique et Populaire

## MINISTERE DU COMMERCE

### COMMUNIQUE DU MINISTERE DU COMMERCE

# AVIS AUX OPERATEURS

Suite au premier communiqué du Ministère du Commerce **en date du 27 octobre 2015** portant sur la suppression du système FIFO pour l'importation des contingents des produits agricoles et agroalimentaires en franchise des droits de douane ou tarif de droit de douane préférentiel, nous informons les opérateurs économiques, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 15-306 du 06 décembre 2015 paru au journal officiel n° 66, du 09 décembre 2015, que le nouveau dispositif des licences d'importation sera lancé **le 10 janvier 2016**.

A cet effet, un avis de presse du Ministère du Commerce sera publié dans la presse nationale, au site web du Ministère du Commerce et aux niveaux des Directions du Commerce des Wilayas et des Chambres de Commerce et d'Industrie.

L'Avis comporte :

- Le délai d'introduction des demandes des licences ;
- La liste des produits ;
- Les documents et pièces justificatifs à joindre à la demande.

Pour toute information supplémentaire, les opérateurs économiques peuvent se rapprocher des Directions du Commerce des Wilayas territorialement compétentes.